



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Ahmed Medhoune, *Président du Conseil* ;  
Emir Kir, *Bourgmestre* ;  
Philippe Boïketé, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
Abdesselam Smahi, Frédéric Rockens, Halil Disli, Luc Frémal, Hatice Özlücanbaz, Muhamet Begaj, Yves Bassambi, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Hassan Marso, Halit AKKAS, Dora Suntaxi Gualotuna , Thomas Doesselaere, Rudolph Alexandre, *Conseillers communaux* ;  
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Nezahat Namli, Loubna Jabakh, *Échevin(e)s* ;  
Serob Muradyan, Safa Akyol, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Charlotte Velge, *Conseillers communaux*.

**Séance du 22.03.23**

---

**#Objet : Motion relative à la libération du tournaisien Olivier VANDECASTEELE détenu en Iran. #**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Depuis le 24 février 2022, le Tournaisien Olivier Vandecasteele est enfermé en Iran sans motif valable. Ses conditions de détention sont inhumaines et agissent tant sur sa santé mentale que physique. Par ailleurs, ses droits à se défendre ne sont pas du tout respectés. Le 8 décembre 2022, la Cour constitutionnelle a décidé de suspendre la loi d'assentiment au traité qui permet le transfèrement de prisonniers entre la Belgique et l'Iran, votée en juillet. Toutefois, ce 3 mars 2023, la Cour Constitutionnelle a rejeté le recours introduit contre ce traité. Toutes les solutions diplomatiques doivent être mises en œuvre afin de libérer Olivier Vandecasteele. C'est ce que propose la présente motion.

Considérant que le travailleur humanitaire tournaisien Olivier Vandecasteele, a été arrêté le 24 février 2022 sans aucun motif par les autorités iraniennes ;

Considérant qu'il s'agit dès lors d'une arrestation arbitraire ;

Considérant les conditions déplorables, inhumaines, dans lesquelles se trouvent enfermé Olivier Vandecasteele ;

Considérant qu'en près d'un an, malgré une insistance répétée, l'ambassadeur belge n'a obtenu que 6 visites consulaires sous haute surveillance ;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele n'a dès lors pas le droit d'évoquer les sujets qu'il souhaite lors de ces entretiens ;

Considérant que la santé de l'intéressé se dégrade fortement ;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele a informé les services consulaires qu'il avait comparu devant un tribunal à l'insu des autorités belges locales et de ses avocats iraniens. Son "avocat" désigné par le tribunal n'a jamais pris la parole pendant son "procès". Olivier Vandecasteele a également partagé qu'il venait d'être condamné pour toutes les charges retenues contre lui sans avoir été autorisé à communiquer sur ces charges ;

Considérant que cette injustice et le manque de perspectives pour Olivier Vandecasteele ont sérieusement entamé sa capacité de résistance physique et sa santé mentale ;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele a entamé une grève de la faim depuis la mi-novembre ;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele est toujours à l'isolement complet depuis plus d'un an et qu'il est détenu dans des conditions inhumaines, ce qui est considéré comme de la torture par les Nations unies et Amnesty International ;

Considérant que la Cour constitutionnelle a décidé le 8 décembre 2022 de suspendre la loi d'assentiment au

traité qui permet le transfèrement de prisonniers entre la Belgique et l'Iran.

Considérant que ce traité ouvre la porte à un échange de prisonniers, d'un côté le diplomate iranien condamné en 2021 en Belgique à 20 ans de prison pour un projet d'attentat en France, et de l'autre, Olivier Vandecasteele.

Considérant qu'en date du 3 mars 2023 la Cour Constitutionnelle a rejeté le recours en annulation déposé contre le traité permettant l'échange de prisonniers entre la Belgique et l'Iran;

Considérant qu'Olivier Vandecasteele a été condamné le 14 décembre à une peine de 28 ans de prison;

Considérant qu'au cours du mois de décembre 2022, cette peine a été alourdie à 40 ans de prison et 74 coups de fouet;

Considérant que la famille d'Olivier Vandecasteele est anéantie par cette situation ;

Considérant la mobilisation citoyenne en soutien à Olivier Vandecasteele, notamment au travers d'une pétition ayant recueilli plus de 35.000 signatures ;

Le Conseil communal de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode demande :

Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en œuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier Vandecasteele en urgence ;

Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier Vandecasteele;

Au Premier ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des affaires étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous la forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.

22 votants : 22 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Marie-Rose Laevers

Le Président,  
(s) Ahmed Medhouné

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 23 mars 2023

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale,

Marie-Rose Laevers

Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour

